

# CONDITIONS SPECIFIQUES DE VENTE DE L'OFFRE « TRAVEL SIM »

*Les prix mentionnés aux présentes conditions particulières sont exprimés TTC.*

## Article 1 : DEFINITIONS

**Offre prépayée** : Offre conditionnée par l'obtention d'une carte SIM VODAFONE, sans abonnement, créditée par le biais de recharges papiers ou électroniques.

**Titulaire** : Personne majeure propriétaire de la ligne.

**Travel SIM** : Carte SIM VODAFONE prépayée permettant au titulaire d'accéder aux services de VODAFONE POLYNESIE. Elle est associée à un numéro de téléphone attribué par Vodafone Polynésie.

**Crédit initial** : Crédit disponible sur le compte du titulaire après achat de la carte « Travel SIM ».

**Formulaire « Travel SIM »** : Formulaire à remplir lors de l'achat de la carte permettant de finaliser la vente.

**Recharges** : cartes papiers ou électroniques permettant de remettre du crédit sur son compte.

## Article 2 : PRESENTATION DE L'OFFRE

L'offre « Travel SIM » est une offre prépayée Vodafone d'une valeur de **5.000 XPF**, comprenant un crédit initial de communication de **3.240 XPF** et d'un crédit bonus de **1 Go** d'internet mobile et **30mn** d'appels locaux en Polynésie Française.

**Le crédit initial de communication** correspond à :

- **30** minutes d'appels internationaux depuis le réseau PMT (Tahiti, Moorea, Bora Bora) vers la Zone 1 (Europe/US) **OU**
- **21** minutes d'appels internationaux depuis le réseau PMT (Tahiti, Moorea, Bora Bora) vers la Zone 2 (Asie)

**Crédit bonus** :

- **1 Go** d'internet mobile
- **30** minutes d'appels locaux en Polynésie Française

**La durée de validité des crédits (initial et bonus) est de 15 jours à compter de la date d'activation de la carte SIM « Travel SIM ».**

La présente carte SIM « Travel SIM » permet au titulaire d'émettre et recevoir des appels, des SMS et des données mobiles, aux conditions tarifaires décrites ci-dessous (*Article 5 : TARIFICATION*).

Ces communications sont possibles dans les limites suivantes :

- Du montant de crédit disponible sur le compte du titulaire (crédit initial ou/et crédit obtenu par le biais des recharges (Cf. Article 3 : UTILISATION DU SERVICE)). Il appartient au titulaire de veiller à ce que son compte soit suffisamment crédité afin de ne pas s'exposer à une interruption d'appel en cours liée à l'épuisement de son crédit de communication.
- De la période de validité associée au crédit de communication

Le titulaire s'engage à communiquer son identité au moment de l'achat de sa carte « Travel SIM », en présentant l'original et/ou une copie de sa pièce d'identité (passeport) valide, et en remplissant le « Formulaire Travel SIM » d'inscription.

En cas de perte, vol, incompatibilité ou dysfonctionnement, VODAFONE s'engage, sous réserve de la vérification de l'identité de son titulaire, à procéder au remplacement de la carte « Travel SIM ».

## Article 3 : UTILISATION DU SERVICE

### Souscription

Le titulaire doit être majeur pour pouvoir ouvrir une ligne.

Le titulaire souscrit à l'offre par le biais du « Formulaire Travel SIM » fournit avec la carte SIM lors de la vente.

### Activation

L'activation de la ligne se fait automatiquement, dès le premier appel. Le titulaire de la ligne passe un premier appel pour activer sa ligne téléphonique prépayée.

## **Rechargement**

Le titulaire peut créditer le compte prépayé associé à sa carte « Travel SIM », par le biais de recharges papiers ou électroniques.

## **Recharges disponibles**

Nos recharges sont disponibles dans les points de vente Vodafone et dans les boutiques Vodafone.

La liste des différents points de vente ainsi que la liste des recharges sont consultables sur notre site [www.vodafone.pf](http://www.vodafone.pf).

## **Article 4 : VALIDITE DE LA CARTE SIM**

Durée de validité de la présente carte SIM « Travel SIM » est de 3 mois. Au terme des 3 mois, la présente carte SIM « Travel SIM » sera automatiquement désactivée.

